

CR CATSIS DU 06 JUILLET 2016

En présence du Président, le colonel Jean-Paul Decellières et du médecin-chef, le colonel Philippe Bouffard.

Les élus du SNSPP-PATS FO 33, l'adjudant Stéphane Benoist et le lieutenant Philippe Laquêche

Secrétaire de séance : Lieutenant Philippe Laquêche

CAT 2016-024 Financement de la construction du CIS de Bordeaux Rive Droite

Commentaire : *Ce dossier a démarré en 2004 mais le projet d'implantation initial n'ayant pu aboutir en raison du Plan de prévention du Risque Inondation. Il s'agit de la construction du nouveau CIS de La Benaugue et du CTA de repli. Le DDSIS nous a présenté la convention relative au financement. Seul le CTA-CODIS de repli est financé intégralement par le SDIS 33.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-025 Acquisition d'un immeuble situé 23 rue de l'ancienne poste à Margaux

Commentaire : *L'acquisition de ce bâtiment permettra de regrouper les centres de Margaux et de Soussans. Financièrement, le SDIS 33, avec cette acquisition a effectué une très bonne opération. De plus, l'implantation de ce futur centre de secours est plus favorable pour les SPV des 2 centres actuels. Des travaux sont à prévoir pour un coût estimé entre 200 000 € et 300 000 €.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-026 Transfert en pleine propriété du CIS de Saint-Macaire

Commentaire : *Ce transfert en pleine propriété de la communauté de communes des Coteaux Macariens est à titre gratuit au profit du SDIS 33.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-027 Autorisation à signer une convention de mise à disposition de biens immobiliers avec la commune de Cestas.

Commentaire : *Le SDIS 33 va procéder à la pose d'une clôture sur la périphérie du CIS de Cestas*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE



CAT 2016-028 Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée réhabilitation extension CIS commune de Pellegrue

Commentaire : *En 2011, le maire de Pellegrue avait annoncé des travaux de rénovation dans le centre de sa commune, sans en avoir préalablement discuté avec le SDIS 33. Ce projet n'est donc pas planifié à court et moyen terme ce qui veut dire qu'il n'est pas budgété. Les travaux concernent la réalisation de vestiaires et sanitaires, la restructuration de la cuisine et du foyer et la construction d'une salle de formation. Aujourd'hui dans cette démarche cavalière et surprenante d'un élu, le maire de Pellegrue fait état de difficultés pour trouver les financements avec les communes concernées. A ce jour, les conditions de réalisation de ce projet ne semblent toujours pas réunies.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : ABSTENTION

CAT 2016-029 Règlement départemental d'évaluation

Commentaire : *Ce dossier a pour objet de présenter les premières étapes de la rédaction de ce règlement relatif aux formations des SPP et SPV.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-030 Mise à jour du règlement commun applicable aux SPP logés et aux SPV signataires d'une convention d'occupation précaire d'un logement

Commentaire : *Le règlement applicable à tous les logés SPP et SPV est remis à jour ainsi que la convention relative aux SPV. Une notion de volume horaire y sera rajoutée.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-031 Règlement Intérieur de la CATSIS

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-032 Réactualisation de la fiche 24 du recueil de procédures et de règles de gestion concernant le temps de travail

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE



CAT 2016-033 Régime indemnitaire : modification des tableaux relatifs à l'indemnité de responsabilité des SPP

Commentaire *le SNSPP-PATS FO 33 profite de ce sujet pour demander quel est le RI d'un adjudant qui est adjoint au chef de centre avant la filière 2012 ?
Le SNSPP-PATS FO 33 espère qu'il est au moins à 16 %
Le SNSPP-PATS FO 33 s'interroge sur la nomination d'adjudants, adjoints au chef de centre à ce jour qui semble perdurer alors que le décret ne le permet pas. Quel est l'intitulé de la fiche de poste et quel est leur RI ? (décret 2012-521 et décret 2012-519)
Le SNSPP-PATS FO 33 explique au DDSIS que ces postes sont pour des lieutenants et qu'il espère que le SDIS 33 les récompensera en les nommant au choix au grade de lieutenant.*

DDISIS : Ils ont le même RI que les autres adjudants et le SDIS 33 n'a pas la capacité de positionner des lieutenants sur ces postes.

le SNSPP-PATS FO 33 regrette cette non application de la filière.

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE (sur le dossier présenté)

CAT 2016-034 Régime indemnitaire : modification des conditions d'indemnisation des périodes d'astreinte des agents relevant de la filière technique de la FPT en activité au SDIS 33

Commentaire *le SNSPP-PATS FO 33 avait transmis un courrier en ce sens le 23 novembre 2015 et l'administration s'était engagée à mettre ce dossier à l'ordre du jour du CT. Engagement tenu.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-035 Détermination des ratios « promus-promouvables » application au titre de l'année 2016 pour l'avancement de grade des agents relevant de la filière SPP

SNSPP-PATS FO 33 a voté : DEFAVORABLE

CAT 2016-036 Détermination des ratios « promus-promouvables » application au titre de l'année 2016 pour l'avancement de grade des agents de catégorie C relevant des filières administrative, technique et spécialisée

SNSPP-PATS FO 33 a voté : DEFAVORABLE



CAT 2016-037 Détermination des ratios « promus-promouvables » application au titre de l'année 2016 pour l'avancement de grade des agents de catégorie B relevant des filières administrative, technique et spécialisée

SNSPP-PATS FO 33 a voté : DEFAVORABLE

CAT 2016-038 Détermination des ratios « promus-promouvables » application au titre de l'année 2016 pour l'avancement de grade des agents de catégorie A relevant des filières administrative, technique et spécialisée

Commentaire : *Le SNSPP-PATS FO 33 regrette que l'administration propose des ratios aussi bas qui ne sont pas du tout à la hauteur de l'attente des personnels de ces filières et dans toutes les catégories. On retrouve des agents qui perdent la motivation, s'inquiètent et ne comprennent pas le choix de l'administration.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : DEFAVORABLE

CAT 2016-039 Modification du cycle de travail des SPP du CIS de Lacanau

Commentaire : *Les agents de ce centre ont été questionnés et sont favorables à cette proposition.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-040 Rapport sur l'égalité des hommes et des femmes

Commentaire : *Au 31 décembre 2015, le SDIS 33 est composé de 2251 fonctionnaires dont 256 femmes, soit 11,56 % de l'effectif global.*

<i>FILIERE</i>	<i>FEMINISATION</i>
<i>sociale et médico-sociale</i>	<i>100 %</i>
<i>administrative</i>	<i>82,73 %</i>
<i>technique</i>	<i>12,97 %</i>
<i>incendie et secours</i>	<i>2,71 %</i>

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE



CAT 2016-041 Permis poids lourds – convention relative à la formation des SPV

Commentaire : *Le SDIS 33 finance une quarantaine de permis poids lourds par an pour palier au manque de conducteurs chez les SPV.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-042 Convention des tiers payant pour les bilans médico-ORL, entre le pavillon de la Mutualité de Bordeaux et le SDIS 33

Commentaire : *Cette convention qui est signée pour 4 ans est relative à la surveillance médicale de certains agents ayant une activité spécialisée (plongeur en scaphandre autonome léger) et agents occupant certains postes à risques (menuisier)*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-043 Mise en réforme de véhicules et divers matériels

CAT 2016-044 Mise en réforme de divers mobiliers et équipements

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

CAT 2016-045 Autorisation à signer une convention constitutive du groupement de commande Interdépartemental d'Incendie et de Secours du Centre Ouest Atlantique

Commentaire : *Le but est de mutualiser, à l'échelle de la région, les compétences, les moyens humains et matériels nécessaires à l'optimisation de la politique d'achat de ses membres. Chaque membre reste libre au cas par cas de participer ou pas aux procédures d'achats lancées par le groupement de commande.*

SNSPP-PATS FO 33 a voté : FAVORABLE

INFORMATION Publication de la liste des marchés conclus en 2015

Les élus de la CATSIS